

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 1 octobre 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1810-266

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout des points 900-01 Activité d'Halloween et 900-02 Préparation de la mosaïque des membres du conseil; tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2018
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 16 septembre 2018
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 COMITÉ D'ADMINISTRATION

Comité d'administration du 24 septembre 2018 – compte rendu et recommandations

- 100-01 Entérinement – Nomination de M. Mario Galipeau au poste de chef d'équipe des travaux publics pour une période indéterminée
- 100-02 Entérinement – Nomination de M. Marc Saumur au poste journalier-opérateur pour la prochaine période hivernale
- 100-03 Entérinement – Nomination de M. Éric Bouchard au poste de journalier-opérateur pour la prochaine période hivernale
- 100-04 Entérinement – Nomination de M. Jean-Louis Rochon au poste de journalier-opérateur pour la prochaine saison hivernale
- 100-05 Nomination de M. Alain Caron au poste d'inspecteur municipal

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Association pulmonaire du Québec – Campagne "Villes et municipalités contre de radon"
- 110-02 Mise à l'eau lac Blue Sea – entérinement d'une entente à l'amiable
- 110-03 Autorisation de paiement – Industries Galipeau
- 110-04 Autorisation de transfert Budgétaires 2018
- 110-05 Autorisation de paiement – Deveau avocats
- 110-06 Adjudication d'un contrat – Installation septique projet garage municipal
- 110-07 Réfection du chemin de la Montagne – Acceptation finale des travaux
- 110-08 Festival du livre 2018
- 110-09 Problématique dans la zone scolaire – intersection chemin de la Ferme et la rue Jutras
- 110-10 Voirie – vente d'équipements
- 110-11 Autorisation de réparation de la bande de patinoire

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 septembre 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 24 septembre 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 24 septembre 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 24 septembre 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Entérinement – Inscription de neuf (9) pompiers à la formation "Phénomènes thermiques"

300 TRANSPORT

- 320-01 Annulation résolution R1804-114
- 320-02 Autorisation de dépense pour l'achat de sel à déglçage en vrac
- 320-03 Autorisation de dépense – achat de sable tamisé

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Remerciements de l'Association de Protection des Lacs des Cèdres
- 800-02 Correspondance de Stéphanie Vallée
- 800-03 Invitation messe des pompiers et de la sécurité publique

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1810-267

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1810-268

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1810-269

ENTÉRINEMENT - NOMINATION DE MONSIEUR MARIO GALIPEAU AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS POUR UNE PÉRIODE INDETERMINÉE

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe des travaux publics est présentement en arrêt de travail, et ce pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un intérimaire pour la durée de l'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, sur les recommandations du conseil d'administration, souhaite nommer monsieur Mario Galipeau au poste de chef d'équipe des travaux publics, et ce pour la durée de la vacance de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan;
Appuyé par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Mario Galipeau à titre de chef d'équipe des travaux publics, et ce pour la durée de la vacance du poste, il est entendu que monsieur Galipeau réintégrera son poste initial au retour du chef d'équipe;

QUE monsieur Galipeau recevra, en plus de sa rémunération habituelle, une indexation de son taux horaire tel que convenu entre les parties.

ADOPTÉE

R1810-270

ENTERINEMENT – NOMINATION DE MONSIEUR MARC SAUMUR AU POSTE DE JOURNALIER-OPERATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS POUR LA PROCHAINE PERIODE HIVERNALE

Monsieur le conseiller Éric Galipeau, appuyé par madame la conseillère Anne Langevin propose et il est résolu d'entériner l'embauche de M. Marc Saumure au poste de journalier-opérateur d'équipements lourds pour la prochaine période hivernale selon les conditions de travail des employés salariés présentement en vigueur.

ADOPTÉE

R1810-271

ENTERINEMENT – NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC BOUCHARD AU POSTE DE JOURNALIER-OPERATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS POUR LA PROCHAINE PERIODE HIVERNALE

Monsieur le conseiller Denis Bonhomme, appuyé par madame la conseillère Annie Galipeau, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de M. Éric Bouchard au poste de journalier-opérateur d'équipements lourds pour la prochaine période hivernale selon les conditions de travail des employés salariés présentement en vigueur, échelons 1.

ADOPTÉE

R1810-272

ENTERINEMENT – NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS ROCHON AU POSTE DE JOURNALIER-OPERATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS POUR LA PROCHAINE PERIODE HIVERNALE

Madame la conseillère Anne Langevin, appuyé par madame la conseillère Annie Galipeau, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de M. Jean-Louis Rochon au poste de journalier-opérateur d'équipements lourds pour la prochaine période hivernale selon les conditions de travail des employés salariés présentement en vigueur.

ADOPTÉE

R1810-273

NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN CARON AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du comité d'administration (c.a.) du 24 septembre 2018, les membres du c.a. recommandent au conseil l'embauche de monsieur Alain Caron au poste d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyé par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Alain Caron au poste régulier d'inspecteur municipal et ce, selon les termes de l'entente convenue entre les deux parties.

QUE la présente nomination au poste d'inspecteur municipal abroge et remplace toute résolution antérieure incompatible avec les dispositions de la présente.

ADOPTÉE

R1810-274

CAMPAGNE PROVINCIALE "VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON" DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sollicitée par l'Association pulmonaire du Québec relativement à sa 3^e campagne provinciale "Villes et municipalités contre le radon";

CONSIDÉRANT QUE l'Association invite la Municipalité à faire part de son engagement en intégrant le mouvement et en sensibilisant les citoyens face à cette problématique environnementale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'INTÉGRER la 3^e campagne "Villes et municipalités contre le radon" 2018 de l'Association pulmonaire du Québec;

D'AUTORISER l'administration de commander le matériel promotionnel auprès de l'association tel que des dépliants français et anglais au coût total de 25.00\$, en plus des frais de transport.

ADOPTÉE

R1810-275

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE
– dossier 170918-SD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réclamation en dommage et intérêts de monsieur Sylvain Dutrisac en date du 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent s'entendre afin de régler à l'amiable cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ENTERINER la signature du directeur général/secrétaire-trésorier de la transaction et quittance avec le requérant concernant l'entente intervenue entre les deux parties.

D'AUTORISER le paiement au requérant à titre de paiement complet et final découlant de la transaction et quittance

ADOPTÉE

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R1810-276

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 131.09\$ plus les taxes applicables pour la facture relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6792	131.09 \$
TOTAL	131.09 \$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É.

Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

R1810-277

ADOPTION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé une liste de transferts budgétaires suggérés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les transferts budgétaires permettent d'équilibrer différents postes sans en modifier le budget global;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des transferts budgétaires proposés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux transferts budgétaires tels que présentés;

QUE le tableau descriptif des transferts budgétaires proposés fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

R1810-278

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DE LA FIRME DEVEAU AVOCATS

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture 425134 au montant de 879.53\$ plus les taxes applicables pour les services rendus dans le dossier 600414-7.

ADOPTÉE

R1810-279

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU SYSTÈME SEPTIQUE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet implique l'implantation d'un système septique conforme au plans et devis du service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la Municipalité de Messines, les entreprises Qoui-Mi Excavation situées à Messines et l'entreprise Rolland Patry Excavation localisée à Bouchette ont fait parvenir au conseil une offre de services pour la réalisation du système septique tel que suis à savoir:

N°	Entreprise	Coût Total en plus des taxes applicables
1	Qoui-Mi Excavation	14 900.00 \$
2	Rolland Patry Excavation	17 754.00 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un mandat à l'entreprise Qoui-mi Excavation pour la réalisation du système septique du nouveau garage municipal, et ce, conformément aux plans et devis du service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au montant soumis soit, 14 900.00\$ en plus des taxes applicables;

ADOPTÉE

R1810-280

**RÉFECTION DES CHEMINS DE LA MONTAGNE, ST-JACQUES ET FARLEY
– ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, par sa résolution R1706-194, octroyé un contrat à l'entreprise D. Heafey et fils pour des travaux de réfection du chemin de la Montagne, St-Jacques et Farley conformément à l'appel d'offre n° MES-1604;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été garantis par une retenue de garantie correspondant à 5% du montant total du contrat soit, 70 365.35\$ en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués conformément au devis d'appel d'offres et que le Conseil a reçu en date du 18 septembre 2018, le certificat de réception définitive émit par monsieur Joël Lacroix ingénieur du service de génie municipalité de la MRC Vallée-de-la-Gatineau recommandant l'acceptation finale des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyé par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER de manière définitive, les travaux réalisés par l'entreprise D. Heafey et fils et de **LIBÉRER** la retenue contractuelle de 5% **et de plus résolu** de procéder au versement final à D. Heafey au montant de 70 365.35\$ en plus des taxes.

ADOPTÉE

R1810-281

FESTIVAL DU LIVRE DES ÉDITIONS SCHOLASTIC ÉDITION 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau informe les membres du conseil qu'il aimerait renouveler l'activité « Festival du livre » dans le cadre du programme « Le Festival du livre » des éditions Scholastic puisque l'année passée cette activité a été un succès;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau dit trouver la formule intéressante, non seulement que l'évènement permet aux familles de se procurer de nouveaux livres passionnants, mais également, les profits générés par la vente de livres permettent à la bibliothèque de l'école Ste-Croix de Messines d'acquérir de nouveaux livres afin de renouveler leur inventaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau demande au Conseil l'utilisation gratuite du local de la salle Réjean-Lafrenière pour le tenue de l'activité et que de plus il demande à ce qu'il soit autorisé par l'administration municipale d'avancer une petite caisse nécessaire au bon déroulement de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE les recettes issues de la vente des livres de la journée du Festival du livre seront déposées sur le compte courant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil soit favorable à la tenue d'un salon du livre et à l'avancement d'une petite caisse, organisé au nom de la municipalité de Messines et ce, conditionnel à ce que le conseiller Éric Galipeau s'engage à titre de responsable de la tenue de l'activité au nom de la Municipalité **qui se tiendra le 28 novembre de 15h00 à 20h00.**

QUE le conseil **autorise** l'administration municipale à émettre un chèque à l'entreprise Scholastic au montant des sommes totales recueillies lors de l'activité et déposées au compte courant de la Municipalité.

Note au procès-verbal : Un rapport financier devra être déposé par le responsable monsieur Éric Galipeau au Conseil suivant la tenue de l'activité afin d'informer les membres du Conseil du compte rendu du Festival du livre 2018

ADOPTÉE

R1810-282

SÉCURISATION DE LA ZONE SCOLAIRE SITUÉE À ÉCOLE SAINTE-CROIX DE MESSINES

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention de la Municipalité que bon nombre de véhicules circulant sur le chemin de la ferme ne font pas l'arrêt obligatoire localisé à l'intersection de la rue Jutras et du chemin de la Ferme;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est situé dans la zone scolaire de l'école Sainte-Croix de Messines, ce qui constitue un réel danger et rend la situation préoccupante;

CONSIDÉRANT QU'une analyse préliminaire a permis de confirmer la conformité des panneaux de signalisation déjà présents sur le site;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures supplémentaires pourraient être apportées afin de renforcer l'arrêt obligatoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyé par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE deux seuils de ralentissement de type dos d'âne, soient installés à l'intersection de la rue Jutras et du chemin de la Ferme de façon stratégique soit, que le premier se retrouve du côté est de l'intersection quant au deuxième qu'il soit installé du côté ouest de l'intersection;

QU'UNE demande de surveillance accrues soit adressée à la Sûreté du Québec afin de surveiller les moments clés de la journée soit à la rentrée et à la sortie des élèves de l'école.

ADOPTÉE

R1810-283

AUTORISATION DE VENTE D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines désire se départir de certains équipements municipaux n'ayant plus de véritables usages;

CONSIDÉRANT la liste des équipements visés par la mise en vente, en l'occurrence;

- Camion-citerne GMC 1984
- Godet pour chargeur frontal
- Gratte arrière

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation d'un équipement municipal doit être faite à titre onéreux, selon l'article 6.1 du Code municipal, et que la municipalité doit s'assurer d'en obtenir un juste prix;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'offrir cet équipement par soumission publique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, Jim Smith, à procéder à la vente des équipements usagés suivants par un appel d'offres public:

- Camion-citerne GMC 1984
- Godet pour chargeur frontal
- Gratte arrière

QUE le conseil autorise l'adjudication des items vendus par le directeur général et ce au plus offrant des soumissionnaires, conditionnellement au respect de la mise au prix minimale exigée.

ADOPTÉE

R1810-284

AUTORISATION POUR LA RÉPARATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE BANDE DE LA PATINOIRE DU COMPLEXE SPORTIF LUDGER-BEAUDOIN

CONSIDÉRANT QU'un total de 8 bandes de la patinoire du complexe sportif Ludger-Beaudoin a subi des dommages, notamment certains des cadres de la bande sont maintenant arqués en raison de procédure de déneigement inappropriées;

CONSIDÉRANT QU'une procédure d'exécution de déneigement sera préparée et remise au personnel responsable de l'exécution de la tâche du déneigement de la patinoire avec de l'équipement mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le démantèlement des bandes défectueuse et de les transporter aux Industries Galipeau afin d'effectuer les réparations appropriés sur ces dernières.

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1810-285

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 septembre 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 70 727.26 \$.

ADOPTÉE

R1810-286

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 24 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,

Appuyée par Denis Bonhomme,

Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 28 août 2018 au 24 septembre 2018, pour la somme de 191 438.86 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
5	Chèques fournisseurs émis	135 002.38 \$
30	Prélèvements électroniques	56 436.48 \$
	TOTAL :	191 438.86 \$

ADOPTÉE

R1810-287

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,

Appuyée par Jean-Guy Carignan;

Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 28 août au 24 septembre 2018, dont celle-ci représente la somme de 42 884.25 \$

ADOPTÉE

R1810-288

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 24 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,

Appuyée par Denis Bonhomme;

Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 28 août 2018 au 24 septembre 2018, dont celui-ci représente une somme de 5 429.89 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1810-289

SERVICE INCENDIE – ENTÉRINEMENT DE L'INSCRIPTION DE NEUF (9) POMPIERS À LA FORMATION PHÉNOMÈNES THERMIQUES

CONSIDÉRANT que le coordonnateur-préventionniste de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, a transmis à la Municipalité une offre de services des formateurs *Formarisk, Formation en sécurité incendie, SENC* en vue de recevoir la formation théorique et pratique sur les phénomènes thermiques;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) pompiers du service incendie de Messines ont démontré un intérêt à la formation proposée;

CONSIDÉRANT QUE la formation est remboursable par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel du MSP (volet3) ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les frais de rémunération et de déplacement seront à la charge de la Municipalité, et ce, selon la politique en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER l'inscription à la formation "Phénomènes thermiques" pour les neuf pompiers ayant démontré un intérêt;

D'AUTORISER le paiement des frais de formation, ainsi que les frais inhérents;

D'AUTORISER le transfert budgétaire suivant, pour les frais inhérents et les primes de formation:

Du poste G/L #	Sommes transférés	Vers poste G/L #
03-31022-725	800.00\$	02-22000-143

ADOPTÉE

R1810-290

ANNULATION DE LA RÉOLUTION R1804-114

CONSIDÉRANT QUE la résolution R1804-114 prévoyait un mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE suite à un problème de communication électronique l'Union des municipalités du Québec dit n'avoir jamais reçu les documents relatifs à notre adhésion au regroupement;

CONSIDÉRANT la présente situation, le conseil choisit de procéder par soumission par invitation pour la fourniture de sel de déglacage.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ANNULER la résolution R1804-114 et par conséquent met fin aux dispositions qui en découle;

ADOPTÉE

R1810-291

ENTERINEMENT DU CONTRAT D'ACHAT DU SEL DE DÉGLAÇAGE HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs en sel de déglacement Compass minerals, Windsor Salt Ltd. et Sel Warwick ont été invités à soumissionner pour la fourniture de sel d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en sel de déglacement pour la prochaine période hivernale sont de 100 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) fournisseurs invités ont chacun déposé une soumission dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'achat de 100 T.M. de sel de déglacement au plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, soit au prix FAB Messines de 100.29\$ la T.M. livrée, en plus des taxes applicables.

La présente autorisation est assujettie à une autorisation de variation des volumes d'un maximum de 15% du volume autorisé.

ADOPTÉE

R1810-292

APPROBATION DES TRAVAUX DE TAMISAGE DU SABLE D'HIVER

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil entérine le contrat pour le tamisage de 4 500 tonnes métriques de sable d'hiver à l'entreprise Carrière Tremblay et fils, située à Blue Sea, Québec, J0X 1C0 au prix de 3.45\$ la tonne métrique;

QUE le conseil autorise le déboursé de la facture à l'entreprise Carrière Tremblay et fils une fois les travaux seront complétés;

Il est également résolu d'autoriser le déboursé aux propriétaires de la sablière Lafontaine pour l'acquisition de 4 500 tonnes métriques de sable d'hiver et ce au montant de 1.25\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE

R1810-293

AUTORISATION DE BUDGET POUR L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN 2018

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde un budget de 900.00\$ qui servira à l'organisation et la tenue de l'activité d'Halloween;

QUE les deniers de la présente autorisation proviennent du poste du grand livre portant le numéro GL- 02-70191-459 Activités récréatives.

D'AUTORISER le remboursement des frais, selon les pièces justificatives fournies, aux personnes responsables des achats effectués dans le cadre de la tenue de l'activité de l'Halloween.

ADOPTÉE

R1810-294

NOUVELLE MOSAÏQUE DES PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection de novembre 2017, le Conseil juge approprié de procéder au renouvellement de la mosaïque sur bois laminé des photos du conseil des membres élus ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PhotographiK a fait une offre de service pour la prise de photos et la réalisation de la mosaïque au montant de 660.00\$ en plus des taxes applicables, incluant la séance photo, l'infographie et la réalisation du laminé sur bois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un contrat à PhotographiK pour la réalisation de la mosaïque de photos des membres du conseil et ce pour un montant de 660.00\$ en plus des taxes applicables.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1810-295

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:35

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier